



Préfecture de La Réunion

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

ARRETE N° 55 /D.R.A.S.S./B.E.C.

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DU DIPLOME D'ETAT
D'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE
SESSION 2005**

---0---

**LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 451-1 ;
- VU la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- VU le décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 portant création du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ;
- VU l'arrêté du 26 mars 2002 relatif au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, modifié par l'arrêté du 30 janvier 2003 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury réuni pour la délivrance du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale par la validation des acquis de l'expérience est composé ainsi qu'il suit :

Président :

- Le Directeur Régional ou son représentant

Membres :

- Formateurs issus de centres de formation agréés pour le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale :

Titulaires

- Madame Sylvie RIOU
- Monsieur Sully BELVISEE
- Madame Marie Pierre LAURET

- **Suppléants**

Monsieur Daniel ENGUERRAND

Monsieur Jérôme CLAIN

- Représentants du secteur professionnel :

Titulaires

- Madame Fabienne GRONDIN, responsable de secteur à L'ARAST
- Madame Nadine MARIE,
- Monsieur Dominique LAW-LEE, responsable de secteur à l'ARAST

Suppléants :

Madame Brigitte BACH

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et les membres du jury, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 8 novembre 2005

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional des
Affaires Sanitaires et Sociales
Le Directeur Adjoint

Philippe ROGER